

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/162 /DGTFP.DFP. 21021

Portant intégration et nomination de Monsieur
GOMA Ambroïse, dans les cadres de la catégorie
A hiérarchie I des Services Administratifs et
Financiers - SAF - (Administration Générale)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979;
Vu la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des Fonction-
naires;

D.B.

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-5-1958 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/425 du 29-12-62 portant statut commun des ca-
dres de la catégorie A des services Administratifs et Financiers (SAF);

Vu le décret n° 74/229 du 10-6-74 portant attribution de certains
avantages aux économistes, Statisticiens et les diplômés de grandes Eco-
les et Instituts de l'Enseignement Supérieur de commerce;

Vu le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 Fixant le régime des rémuné-
ration des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 Fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Popu-
laire du Congo;

D.C.F.

Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 Fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut
général des Fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à
la révocation des Fonctionnaires des catégories A1 ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26-3-63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

S.G.F.

Vu le décret n° 74/470 du 3-12-74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 14-2-67 réglementant la prise
d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 79-154 du 4-4-79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79-155 du 4-4-79 portant nomination des membres
du Conseil des Ministres ;

Vu la lettre n° 2557/LEM-DCC du 24-8-79 du Directeur de l'Orien-
tation et de la Coopération transmettant le dossier de candidature cons-
titué par l'intéressé;

Vu le décret n° 79/706 du 30.12.1979 modifiant la
composition du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

.../...

SAT

ARTICLE 1ER / En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 et 74-229 des 29 Décembre 1962 et 10 Juin 1974 susvisés, Monsieur GOMA Ambroise né le 3 Juillet 1945 à Bacongo Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude a l'Administration des Entreprises et/Doctorat de 3° Cycle en Economie Monétaire et Financière de l'UNIVERSITE de Clermont Ferrand . (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 4° échelon stagiaire indice 1110.

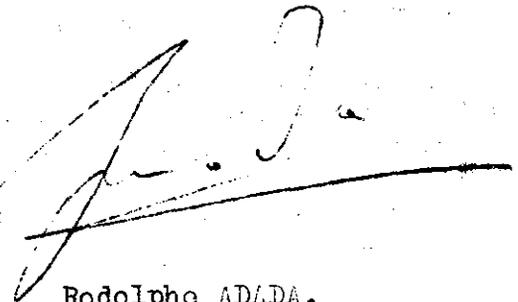
ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera publiée au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 12 Avril 1980

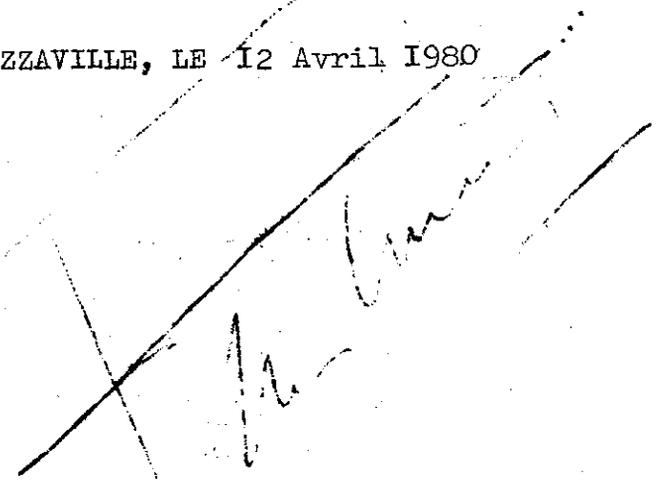
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre, des Mines et de l'Energie



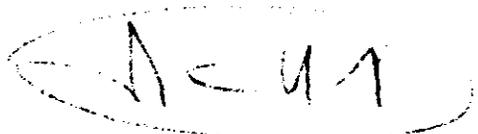
Rodolphe ADADA.

Le Ministre du Travail et de la Justice



COLONEL Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances,



Henri LOPES.

Victor TAMBA-TAMBA.

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTEP/DFP 3
- D.B. 2
- D.C.F. 1
- MINI. MINES 1
- SG.IND. TOUR. 1
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2

